

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine — CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline - CELLINI Bruno – DA SILVA Adam

Absents excusés : LANOS Lou – GAY Virginie

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline
LAHOZ Régine à SERS Jean-Charles
ARNAUD Martine à OZERAY Séverine

OBJET : ADHÉSION ET RENOUELEMENT D'ADHÉSION à L'ENT-école (2017-2018)

Madame le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Convention signée avec l'Inspection Académique Occitanie, ENT 1^{er} degré académique (environnements numériques de travail) arrive à échéance au mois d'octobre 2017.

Il conviendrait de renouveler cette adhésion, qui permet aux écoles des communes impliquées, un accès à un environnement de travail sécurisé pour tous les acteurs. L'ensemble de ces acteurs (Directeur, Enseignants, Elèves, Parents, Personnels communaux de l'école) dispose d'un mot de passe et d'un identifiant pour accéder à l'ENT, qui offre des services de vie scolaire, des services de communication, des services pédagogiques et des services pour l'école.

Le coût pour la Commune s'élève à 50.00€ par école et par an ; cette convention prendrait fin au 31 octobre 2021.

Madame le Rapporteur dépose sur le bureau un projet de convention et demande au Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
ACCEPTE l'adhésion à l'ENT-école 2017-2018,
DEMANDE à Monsieur le Maire d'en informer les services compétents.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine — CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline - CELLINI Bruno – DA SILVA Adam

Absents excusés : LANOS Lou – GAY Virginie

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline
LAHOZ Régine à SERS Jean-Charles
ARNAUD Martine à OZERAY Séverine

OBJET : PARTENARIAT : ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITÉ

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que l'Inspection Académique lance un appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité ». Notre Commune aurait la possibilité de participer à cet appel à projets (7 communes sur le département de l'Hérault).

Les objectifs seraient :

- Développer le partenariat avec les parents d'élèves via l'ENT mais aussi à travers les activités scolaires afin que les foyers les moins dotés en matériel numérique aient accès à cet outil et à toutes les fonctionnalités en rapport avec l'éducation de leur enfant,
- Développer l'utilisation d'outils de travail commun pour faciliter la gestion commune,
- Education à la citoyenneté : travail conjoint au sein du PEDT afin que les enfants mais aussi tous les partenaires éducatifs manipulent les outils numériques et notamment ceux associés à Internet de façon responsable et sécurisant pour les enfants.

Pour atteindre ces objectifs, des équipements sont nécessaires. Le coût de ces équipements s'élève à 8 190.69 € ; l'Etat pourrait subventionner ces achats à hauteur de 50%.

Monsieur le Rapporteur propose de valider ce partenariat et de demander une subvention à l'Etat afin de financer pour moitié les équipements nécessaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

VALIDE ce partenariat,

DEMANDE une aide financière à l'ETAT dans le cadre de ce partenariat.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine — CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline - CELLINI Bruno – DA SILVA Adam

Absents excusés : LANOS Lou – GAY Virginie

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline
LAHOZ Régine à SERS Jean-Charles
ARNAUD Martine à OZERAY Séverine

OBJET : CONVENTION RÉSIDENCE D'ARTISTE

Monsieur le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que la Commune pourrait accueillir à nouveau une résidence d'Artiste à partir du mois d'octobre 2017.

Mme PELLERIN, artiste plasticienne, pourrait effectuer en résidence de création, un projet artistique et culturel dans le cadre de la politique de la ville.

L'objectif de cette résidence serait de réaliser un projet avec la population de la Commune ; tout en montrant le processus de création, l'artiste aurait la possibilité de développer une recherche de création personnelle. Le but étant de mettre en lien l'apprentissage des participants et le travail d'un artiste.

Cette résidence d'artiste pourrait avoir lieu du 2 octobre 2017 au 6 juin 2018 et une exposition serait prévue le 6 juin 2018.

Mme PELLERIN utiliserait pour la résidence son atelier, sis chemin de la Grange des Filles à Castelnau de Guers.

La prestation de l'artiste serait prise en charge par la Commune sur présentation d'une facture d'un montant de 3 000.00€ toutes charges comprises. Une participation aux frais de matière d'œuvre sera également prise en charge par la Commune, soit sur bon de commande soit sur présentation de factures par l'artiste, dans la limite de 1 700.00€ T.T.C.

Monsieur le Rapporteur dépose sur le +bureau un projet de convention et demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
APPROUVE la mise en place de ce projet,
DEMANDE à Monsieur le Maire de signer la convention présentée,
ACCEPTÉ la prise en charge par la Commune de la prestation pour l'artiste et la participation aux frais de matière d'œuvre.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine — CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline - CELLINI Bruno – DA SILVA Adam

Absents excusés : LANOS Lou – GAY Virginie

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline
LAHOZ Régine à SERS Jean-Charles
ARNAUD Martine à OZERAY Séverine

OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Rapporteur explique que le contrat d'entretien de l'éclairage public sur la Commune est arrivé à son terme.

Deux propositions ont été reçues :

- L'entreprise ALLEZ
Contrat d'une durée de UN AN, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de reconduction de TROIS ANS
- La SEEG (Société d'Équipement d'Électricité Générale)
Contrat d'une durée de UN AN, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de QUATRE ANS

Après étude des bordereaux de prix, le contrat de la SEEG serait le plus intéressant

Monsieur le Rapporteur dépose sur le bureau les différents bordereaux de prix et contrats, et demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré et consulter les deux propositions, CHOISIT de signer le contrat avec l'entreprise SEEG,
DIT que la durée du contrat sera d'UN AN.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 20.09.2017
Date d'envoi au contrôle de légalité : 29.09.2017
Date d'affichage : 29.09.2017

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine — CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline - CELLINI Bruno – DA SILVA Adam

Absents excusés : LANOS Lou – GAY Virginie

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline
LAHOZ Régine à SERS Jean-Charles
ARNAUD Martine à OZERAY Séverine

OBJET : AIDE POUR LES SINISTRÉS DE L'OURAGAN IRMA

Madame le Rapporteur expose au Conseil Municipal la proposition des maires ruraux de France, qui suggère aux Communes de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma, en faisant un don financier à l'un des trois organismes suivants :

- Fondation de France ;
- Croix Rouge ;
- Secours Populaire.

Madame le Rapporteur invite les membres du Conseil de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide aux Communes sinistrées.

Le montant et la structure choisie reste à déterminer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
DECIDE de participer à l'élan de solidarité aux communes sinistrées par l'ouragan IRMA et de soutenir l'action de l'AMRF

ACCEPTE d'octroyer une aide aux 3 associations suivantes :

- | | |
|-----------------------|---------|
| • SECOURS POPULAIRE | 350.00€ |
| • CROIX ROUGE | 350.00€ |
| • FONDATION DE France | 350.00€ |

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine — CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline - CELLINI Bruno – DA SILVA Adam

Absents excusés : LANOS Lou – GAY Virginie

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline
LAHOZ Régine à SERS Jean-Charles
ARNAUD Martine à OZERAY Séverine

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Une nouvelle association sur la Commune, le Club Photo Castelnau de Guers, a débuté ses activités au mois de septembre 2017. Une demande de subvention de fonctionnement a été déposée en mairie, la somme de 250.00€ couvrirait les frais de démarrage de l'association.

Un budget prévisionnel 2017/2018 ainsi que les projets à venir sont joints à cette demande. Madame le Rapporteur demande aux membres du Conseil Municipal d'en prendre connaissance et propose de délibérer sur le montant de la subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
ACCEPTÉ de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 250.00€ à cette association.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 20.09.2017
Date d'envoi au contrôle de légalité : 29.09.2017
Date d'affichage : 29.09.2017

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine — CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline - CELLINI Bruno – DA SILVA Adam

Absents excusés : LANOS Lou – GAY Virginie

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline
LAHOZ Régine à SERS Jean-Charles
ARNAUD Martine à OZERAY Séverine

OBJET : NAP

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que depuis le 11 septembre 2017, de nouvelles activités périscolaires ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h00 à 17h15. Bien que tous les enfants scolarisés à l'école de Castelnaud aient accès à ces NAP, une cinquantaine d'enfants en moyenne sont inscrits et y participent hebdomadairement.

Des conventions avec les autoentrepreneurs, à titre onéreux, et des conventions « collaborateur occasionnel » pour les personnes bénévoles ont été signées.

Des indemnités de vacataires pourraient être versées aux intervenants n'ayant pas le statut d'autoentrepreneur après validation du nombre d'heures effectuées.

Le conseil est invité à délibérer sur la validation des conventions (autoentrepreneurs et bénévoles) et à autoriser la création d'un poste d'intervenant NAP à temps incomplet, d'une durée hebdomadaire de 1h25 ou 2h50 par semaine (35^{ème}) pour le 1^{er} trimestre scolaire 2017/2018. Le taux horaire brut serait de 25.00€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
APPROUVE les conventions signées (autoentrepreneurs et bénévoles),
ACCEPTE la création d'un contrat NAP à temps incomplet, d'une durée hebdomadaire de 1h25 ou 2h50 par semaine (35^{ème}) pour le 1^{er} trimestre scolaire 2017/2018. Le taux horaire brut serait de 25.00€.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine — CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline - CELLINI Bruno – DA SILVA Adam

Absents excusés : LANOS Lou – GAY Virginie

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline
LAHOZ Régine à SERS Jean-Charles
ARNAUD Martine à OZERAY Séverine

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL :
CHAPELLE DES PENITENTS**

Madame le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que des travaux de réfection de toiture ont été réalisés en 2016 sur l'immeuble la Chapelle des Pénitents. Des travaux de rénovation de façades et de murs de clôture doivent être envisagés afin de protéger ce bien dans un premier temps, les travaux intérieurs pourraient être réalisés lors d'une seconde tranche.

Madame le Rapporteur propose de soumettre au Conseil Départemental une demande d'aide financière concernant les travaux sur 2018.

1^{ère} tranche (2018) :

Restauration des façades et de la clôture

Montant prévisionnel des travaux H.T. 36 814.50€

2^{ème} tranche (2019) :

Revêtement de sol

Remplacement des deux portes extérieures

Création de WC extérieur

Unité de chauffage rapide et réversible et installation électrique

Reprise des fissures et peintures intérieures

Aménagement des deux jardins

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette demande d'aide financière pour la 1^{ère} tranche.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de travaux pour la 1^{ère} tranche,

CHARGE Monsieur le Maire de demander une aide financière, la plus large possible, à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 20.09.2017

Date d'envoi au contrôle de légalité : 29.09.2017

Date d'affichage : 29.09.2017

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine — CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline - CELLINI Bruno – DA SILVA Adam

Absents excusés : LANOS Lou – GAY Virginie

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline
LAHOZ Régine à SERS Jean-Charles
ARNAUD Martine à OZERAY Séverine

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL (DRAC) :
CHAPELLE DES PENITENTS**

Madame le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que des travaux de réfection de toiture ont été réalisés en 2016 sur l'immeuble la Chapelle des Pénitents. Des travaux de rénovation de façades et de murs de clôture doivent être envisagés afin de protéger ce bien dans un premier temps, les travaux intérieurs pourraient être réalisés lors d'une seconde tranche.

Madame le Rapporteur propose de soumettre au Conseil Régional (DRAC) une demande d'aide financière concernant les travaux sur 2018.

1^{ère} tranche (2018) :

Restauration des façades et de la clôture

Montant prévisionnel des travaux H.T. 36 814.50€

2^{ème} tranche (2019) :

Revêtement de sol

Remplacement des deux portes extérieures

Création de WC extérieur

Unité de chauffage rapide et réversible et installation électrique

Reprise des fissures et peintures intérieures

Aménagement des deux jardins

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette demande d'aide financière pour la 1^{ère} tranche.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de travaux pour la 1^{ère} tranche,

CHARGE Monsieur le Maire de demander une aide financière, la plus large possible, à Monsieur le Président du Conseil Régional.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 20.09.2017

Date d'envoi au contrôle de légalité : 29.09.2017

Date d'affichage : 29.09.2017

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine — CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline - CELLINI Bruno – DA SILVA Adam

Absents excusés : LANOS Lou – GAY Virginie

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline
LAHOZ Régine à SERS Jean-Charles
ARNAUD Martine à OZERAY Séverine

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION à L'ETAT dans le cadre de la DETR :
CHAPELLE DES PENITENTS

Madame le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que des travaux de réfection de toiture ont été réalisés en 2016 sur l'immeuble la Chapelle des Pénitents. Des travaux de rénovation de façades et de murs de clôture doivent être envisagés afin de protéger ce bien dans un premier temps, les travaux intérieurs pourraient être réalisés lors d'une seconde tranche.

Madame le Rapporteur propose de soumettre à l'ETAT une demande d'aide financière concernant les travaux sur 2018.

1^{ère} tranche (2018) :

Restauration des façades et de la clôture

Montant prévisionnel des travaux H.T. 36 814.50€

2^{ème} tranche (2019) :

Revêtement de sol

Remplacement des deux portes extérieures

Création de WC extérieur

Unité de chauffage rapide et réversible et installation électrique

Reprise des fissures et peintures intérieures

Aménagement des deux jardins

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette demande d'aide financière pour la 1^{ère} tranche.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de travaux pour la 1^{ère} tranche,

CHARGE Monsieur le Maire de demander une aide financière, la plus large possible, à Monsieur le Préfet, dans le cadre de la DETR.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS

Date de convocation : 20.09.2017

Date d'envoi au contrôle de légalité : 29.09.2017

Date d'affichage : 29.09.2017



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine — CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline - CELLINI Bruno – DA SILVA Adam

Absents excusés : LANOS Lou – GAY Virginie

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline
LAHOZ Régine à SERS Jean-Charles
ARNAUD Martine à OZERAY Séverine

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CAHM : CHAPELLE DES PENITENTS

Dans le cadre de sa compétence « patrimoine », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée met en place un dispositif intercommunal d'aide visant à apporter un soutien aux communes pour la restauration du petit patrimoine culturel non protégé au titre des Monuments Historiques.

Il est nécessaire de déposer un dossier de candidature qui devra être validé par un Comité de Pilotage.

Madame le Rapporteur propose de soumettre à la CAHM une demande d'aide financière concernant les travaux à réaliser sur la Chapelle des Pénitents.

Ces travaux seraient en deux tranches sur 2018 et 2019.

1^{ère} tranche (2018) :

Restauration des façades et de la clôture

Montant prévisionnel des travaux H.T. 36 814.50€

2^{ème} tranche (2019) :

Revêtement de sol

Remplacement des deux portes extérieures

Création de WC extérieur

Unité de chauffage rapide et réversible et installation électrique

Reprise des fissures et peintures intérieures

Aménagement des deux jardins

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette demande d'aide financière pour la 1^{ère} tranche.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de travaux pour la 1^{ère} tranche,

CHARGE Monsieur le Maire de demander une aide financière, la plus large possible, à la CAHM, dans le cadre du dispositif intercommunal d'aide pour la restauration du petit patrimoine culturel non protégé au titre des Monuments Historiques.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS

Date de convocation : 20.09.2017

Date d'envoi au contrôle de légalité : 29.09.2017

Date d'affichage : 29.09.2017



RS - COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS – 2017 – BUDGET COMMUNE 2017

Collectivité : COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

Date de convocation :	Décisions N° :	Membres :
20/09/2017	1	En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 13

Le 26/09/2017 à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M.SERS Jean-Charles.

Etaient présents : SERS Jean-Charles, DA SILVA Adam, CHAUVEAU Cédric, CELLINI Bruno, CROS Roland, VIDAL Micheline, SERRANO Céline, SERS Virginie, RUFF Denis, OZERAY Séverine

Etaient absents ou excusés : GAY Virginie, LANOS Lou

Pouvoirs : GUIBERT MICHEL à SERRANO Céline - LAHOZ REGINE à SERS Jean-Charles – ARNAUD Martine à OZERAY Séverine -

Objet : VIREMENT DE CREDIT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017 :

CREDITS A OUVRIR								
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant	
D	I	13	1311	46	HCS	État et établissements nationaux	4 800,00	
							Total	4 800,00 €
CREDITS A REDUIRE								
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant	
D	I	23	2313	26	HCS	Constructions	-4 800,00	
							Total	-4 800,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

A CASTELNAU DE GUERS, le 26/09/2017

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS

